

M. McCain: Monsieur l'Orateur, avons-nous oui ou non la possibilité d'imposer une surtaxe sur les produits qui sont importés au rabais au Canada et qui entrent en concurrence avec les producteurs de denrées alimentaires et les conserveries?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore changé de système. Nous utilisons le même système depuis toujours, mais, comme le député le sait, il est du moins censé le savoir, on a recommandé l'adoption d'un nouveau système qui nous permette de réagir beaucoup plus rapidement que l'ancien. Il arrive parfois, étant donné les formalités à respecter et l'avis de 48 heures que nous devons donner, que les torts soient déjà faits. La requête des horticulteurs allait dans le sens de la recommandation faite par la Commission du tarif, notamment que nous devrions prendre des mesures immédiates pour réagir contre le dumping sur le marché canadien de ce genre de produits.

● (1415)

M. McCain: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Avons-nous, oui ou non, réussi à négocier avec nos partenaires commerciaux étrangers, sans préjudice des autres denrées, le droit d'imposer une surtaxe sur les produits importés au Canada à des prix excessivement bas? Oui ou non.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je suis étonné que le député, qui n'en finit pas de développer sa question, s'attende à un simple oui ou non. Il connaît fort bien, j'en suis convaincu, le régime actuel que nous appliquons en ce qui concerne les surtaxes. Nous n'avons pas encore réussi à négocier un régime de surtaxe convenable, mais le régime actuel offre aux industries visées plus de protection que ne leur a offert tout autre gouvernement jusqu'ici.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE FINANCEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

M. Bob Rae (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que la loi sur les programmes établis, adoptée par le Parlement grâce à l'appui du parti libéral et du parti conservateur, plafonne la participation financière du gouvernement fédéral aux programmes de soins médicaux en fonction de la taille du produit national brut, quelle que soit l'augmentation des frais de soins de santé au Canada, le gouvernement fédéral est-il maintenant disposé à absorber l'augmentation des frais de soins médicaux, puisque, comme l'a signalé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'universalité du programme de soins de santé est menacée et que, dans certaines provinces, les médecins ne sont pas suffisamment rémunérés?

L'hon. Judd Buchanan (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, cela ne relève pas du mandat du président

Questions orales

du Conseil du Trésor, mais plutôt de celui de mon collègue, le ministre des Finances.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce problème ne date pas d'hier. Lorsque le programme des soins médicaux a été présenté, il était bien entendu qu'après un certain temps le coût en serait réparti autrement. Lorsque le nouvel arrangement a été négocié, les gouvernements des provinces ont trouvé tout à fait acceptable la formule que nous leur avons proposée, maintenant, ils doivent en accepter la responsabilité. Le député devrait s'assurer que le gouvernement de l'Ontario souscrit encore au principe de l'assurance-maladie qu'il a toujours défendu.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question pour le ministre des Finances. Étant donné que le gouvernement fédéral emboîte le pas aux gouvernements provinciaux en effectuant des réductions dans les programmes d'assurance-maladie, le ministre des Finances pourrait-il nous dire quelle autorité le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social invoquait lorsqu'elle a dit qu'elle réduirait les fonds prévus dans la loi à l'intention des programmes déjà établis?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas coutume à la Chambre de faire des commentaires sur les opinions d'ordre juridique; le député devrait le savoir. Lorsque nous avons signé l'accord relatif à la nouvelle formule, il était entendu que le principe de l'assurance-maladie demeurerait le même que lorsque le programme a été adopté. Certaines provinces—en passant, la plupart des provinces où le programme d'assurance-maladie est ainsi battu en brèche ont des gouvernements conservateurs—ne respectent pas, à mon avis, l'esprit et la lettre de l'accord.

Une voix: Une seule province a un gouvernement libéral.

LES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR PROTÉGER LE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

M. Bob Rae (Broadview): Monsieur l'Orateur, c'est au vice-premier ministre que je pose ma dernière question supplémentaire. Lors du débat de la loi régissant le financement des programmes établis, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, l'actuel ministre de la Justice, a déclaré que ces programmes universels d'assurance-maladie étaient maintenant si profondément ancrés dans le contexte canadien qu'on ne saurait même pas envisager de mesure rétrograde visant à les éliminer en tout ou en partie. Lors du même débat, le premier ministre a déclaré que le gouvernement fédéral jouait son va-tout en retirant sa participation au régime d'assurance-maladie.

Maintenant que ce qu'on ne pouvait même pas envisager s'est produit et que le gouvernement fédéral, ayant perdu son pari sur le dos d'un grand nombre de Canadiens, se trouve maintenant empêché d'agir, paralysé qu'il est dans un programme qui limite sa capacité de gérer le régime d'assurance-maladie, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire ce qu'il entend faire, de concert avec le gouvernement, dans la limite de ses pouvoirs—étant admis qu'il est pris dans une camisole de force—pour protéger le régime d'assurance-maladie?